

Le Conseil municipal est convoqué le Jeudi 15 Février 2018 à 18 heures 30

à la Mairie

OBJET DE LA REUNION

- **Enfouissement des réseaux et éclairage public**
Demande de prêts – Démarrage des travaux
- **Eglise**
Etat général
- **Modification statutaire de l'Intercommunalité du Sud-Artois :**
Compétence facultative Assainissement non collectif
- **Demande d'aide financière**
Classe de neige du Collège de Bertincourt
- **Associations**
Demande de subventions - Bilan de la réunion du 6 Février 2018
- **RPI**
Compte rendu de la réunion du 8 février 2018
- **Fêtes et Manifestations**
Calendrier 2018
- **Projet de plaque commémorative**
- **Curage du réseau d'eau de pluie**
- **Préau**
Etat d'avancement des travaux et aménagements futurs
- **RASED**
Demande de participation aux frais de fonctionnement
- **Dépôts sauvages**
Proposition d'arrêté
- **Enfouissement des colis du 13 Janvier 2018**

Étaient présents : Mmes Sophie COGNON, Nathalie GIBAUT, Mrs Michel FLAHAUT, Jean-Noël FRASSAINT, Philippe TRUFFAUX

Était absent excusé : Mr Régis DELAHAYE

Étaient absents non excusés : Mr Jean-François LEVEQUE, Mme Allison PETIT

Monsieur Régis DELAHAYE donne pouvoir à Monsieur Michel FLAHAUT.

Madame Sophie COGNON est nommée secrétaire de séance.

En préalable d'ouverture de séance, le maire indique que les membres du Conseil Municipal présents lors de la cérémonie des vœux à la population avaient souhaité mettre à l'honneur Jean-Noël FRASSAINT et les membres de sa famille pour leur implication depuis plus d'un siècle, dans la vie communale.

La lecture qui devait être faite lors de la cérémonie des vœux est mise en annexe de ce compte-rendu. Le Maire insiste sur l'assiduité de Jean-Noël qui, durant ces 29 années passées en Conseil Municipal, n'aura eu de cesse de travailler à l'intérêt collectif, avec convictions et toujours dans le souci du respect des valeurs communales.

Hommage lui sera rendu, après approbation des membres présents, lors de la cérémonie aux vœux de janvier 2019.

Rectificatifs à apporter sur le compte rendu de la séance précédente :

Suite à la remarque de Jean-Noël Frassaint, il faudra rectifier l'erreur suivante :

Discussion parcelle « Ruelle » entre les propriétés de Pierre Nizart et Marie-Reine Caudron

Remplacer Henri FRASSAINT par René FRASSAINT.

A la demande de Philippe TRUFFAUX, le maire modifie le texte concernant la fermeture provisoire de l'église comme suit :

Eglise

Etat général

Le Maire explique . Il demande au Conseil Municipal son accord pour prendre « cette décision » (en remplacement de « cet arrêté »)

Le précédent compte rendu, après ces modifications apportées, est accepté à l'unanimité.

Enfouissement des réseaux et éclairage public

Demande de prêts – Démarrage des travaux

Monsieur Le Maire informe que l'analyse des offres a eu lieu le 18 décembre 2017 pour les travaux d'enfouissement des réseaux.

Le montant retenu est de : 511 950,00 € HT

Frais d'études : 15 255,59 € HT

TOTAL ht 527 205,59 €

+ Eclairage public 44 796,00 € HT (Communauté de communes 112 706 € - subventions 13050 - 54860 + TVA 22 541,20)

TOTAL TRAVAUX HT 572 001,59 € HT

TVA 4 %

$511\,950 + 15\,255,59 \times 4\% = 21\,088,22$

Eclairage 4 % 4 508,24

Total TVA 25 596,46

TOTAL TRAVAUX + TVA 4 % 597 598,05

Subventions : 351 389,75 €

TVA enedis : 82 924,80 €

Participation ORANGE : 20 280,00 €

TOTAL : 454 594,55 € ce qui représente le prêt relais sur 24 mois à taux fixe

PRET FIXE

$597\,598,05 - 454\,594,55 = 143\,003,50$ € sur 20 ans à taux fixe

Il faut faire 2 prêts à taux fixe :

Un prêt de $143\,003,50 - 59\,317,17 = 83\,686,33$ € (prêt sur 20 ans à taux fixe)

et un second prêt de 59 317,17 € (prêt bonifié de la FDE à taux fixe sur 10 ans) .

Monsieur Le Maire présente les offres de prêts de la Caisse d'Epargne de Lille et du Crédit Agricole de Lille pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux.

Prêt de 83 680,00 € à taux fixe en 20 ans :

Périodicité trimestrielle

	Caisse d'Epargne	Crédit agricole
Taux	1,95 %	1,69 %
Coût financier	17 576,80 €	15 112,05 €
Frais de dossier	167,36 €	167,00 €

Prêt relais de 454 594,00 € à taux fixe en 2 ans :

	Caisse d'Epargne	Crédit agricole
Périodicité des intérêts :		
Trimestrielle		
Taux :	0,75 %	0,57 %
Coût financier :	6 818,85 €	5 182,37 €
Frais de dossier :	909,18 €	900,00 €

Prêt de 59 317,00 € à taux fixe en 10 ans :

Périodicité trimestrielle

	Caisse d'Epargne	Crédit agricole
Taux	1,19 %	1,00 %
Coût financier	3 687,40 €	3 089,33 €
Frais de dossier	118,63 €	118,00 €

Le crédit agricole présente l'offre la plus attractive.

Le Conseil Municipal accepte les offres de prêts du Crédit Agricole de Lille.

Travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public – Emprunt.

La séance ouverte, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les **travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public**, il y aurait lieu de contracter un emprunt de **83 680,00 €**.

Après avoir pris connaissance du **Contrat** établi par le Crédit Agricole Nord de France dont le siège est à **LILLE** et des conditions générales du prêt, le Conseil Municipal, décide :

- de contracter un **emprunt de 83 680,00 € au taux fixe de 1,69 %** dont le remboursement s'effectuera en **20 ans**, par périodicités trimestrielles, à échéances constantes.

Les frais de dossier s'élèvent à 167,00 €.

- Autorise le Maire à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Délibération 2018/002

Travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public – Prêt relais.

La séance ouverte, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les **travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public**, il y aurait lieu de contracter un emprunt relais à taux fixe de **454 594,00 €**.

Il s'agit d'un prêt à court terme destiné à faire face à un besoin ponctuel de trésorerie dans l'attente des recettes : FCTVA, subventions.

Après avoir pris connaissance du **Contrat** établi par le Crédit Agricole Nord de France dont le siège est à **LILLE** et des conditions générales du prêt, le Conseil Municipal, décide :

- de contracter un prêt relais **de 454 594,00 € au taux fixe de 0,57 %** dont le remboursement s'effectuera en **2 ans**.

Périodicités de paiement des intérêts : trimestrielle

Amortissement : Remboursement in fine

Les frais de dossier s'élèvent à 900,00 €.

- Autorise le Maire à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Délibération 2018/003

Travaux d'éclairage public – Emprunt.

La séance ouverte, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les **travaux d'éclairage public**, il y aurait lieu de contracter un emprunt de **59 317,00 €**.

Il donne lecture du courrier de la Fédération d'Énergie du Pas-de-Calais du 12 Janvier 2018 qui confirme la prise en charge sur ce prêt des taux d'intérêts, sur 10 ans au taux de 1,2 % La bonification est de 3 985,00 €.

Après avoir pris connaissance du **Contrat** établi par le Crédit Agricole Nord de France dont le siège est à **LILLE** et des conditions générales du prêt, le Conseil Municipal, décide :

- de contracter un **emprunt de 59 317,00 € au taux fixe de 1,00 %** dont le remboursement s'effectuera en **10 ans**, par périodicités trimestrielles, à échéances constantes.

Les frais de dossier s'élèvent à 118,00 €.

- Autorise le Maire à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Délibération 2018/004

Tableaux en annexe

Eglise

Le Maire expose les discussions qu'il a eu avec les associations sur la présence gênante de pigeons qui souillent le parvis et les abords de l'entrée.

Il propose que ce problème soit repris dans le cadre du dossier de remise en état de l'église. Il annonce qu'un technicien du Conseil Départemental passera la semaine prochaine pour visiter l'église, et prendre en compte son état de dégradation actuel.

Ces constatations serviront de point de départ à une étude sur les travaux à entreprendre, en parallèle de réflexions sur les utilisations possibles et envisageables du site afin qu'il puisse être occupé pour le plus de manifestations possibles, dans le respect du lieu.

Modification statutaire de l'Intercommunalité du Sud-Artois : **Compétence facultative Assainissement non collectif**

Le Maire expose que le président de la CCSA souhaitait créer une entité au travers le groupement de compétences, eau potable, eau usée et eau pluviale, prises de compétences refusées par les élus de la CCSA qui avaient à se prononcer au deux tiers des communes.

La majorité n'ayant pas été atteinte, la compétence eau potable reste en l'état. La compétence eau pluviale et zones inondables n'est reprise que dans son minima de la loi. La taxe GEMAPI qui l'accompagne sera évaluée à l'habitant, rapportera à la collectivité 15000 EUR par an et sera dédiée aux zones inondables.

Enfin, les communes ont refusé également de prendre la compétence des eaux usées.

Les communes doivent du fait se prononcer pour un maintien de la compétence de l'assainissement non collectif, compétence désormais facultative.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe et notamment le calendrier de montée en compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes entre la promulgation de la loi et le 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle la délibération communautaire 2017-108 du 26 septembre 2017 approuvant l'intérêt communautaire de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux

pluviales à compter du 1^{er} Janvier 2018 et permettant le maintien de la compétence assainissement en tant que compétence optionnelle de l'intercommunalité du Sud-Artois.

Monsieur Le Maire précise ensuite que le conseil de communauté est revenu sur ce choix au regard du résultat négatif de la prise de compétence anticipée de l'EAU.

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération communautaire 2017-181 du 27 décembre 2017 qui confirme l'intérêt communautaire de l'assainissement non collectif et rétrograde la compétence assainissement au titre d'une compétence facultative de l'intercommunalité à compter du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle ensuite les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17 qui précise les règles applicables aux modifications de compétences d'une intercommunalité et qui prévoit le recueil dans un délai de trois mois de l'avis de chaque conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confirmer cette prise de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'inscription de la compétence assainissement non collectif dans le bloc des compétences facultatives de l'intercommunalité du Sud-Artois à compter du 1^{er} janvier 2018.

Délibération 2018/001

Demande d'aide financière
Classe de neige du Collège de Bertincourt

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande d'aide financière du Collège de Bertincourt pour un voyage de classe de neige du 1^{er} au 7 avril 2018 pour les élèves de 6ème et de 5ème.

Le Conseil Municipal après discussion, accepte d'accorder une aide aux activités scolaires dans le cas où des enfants de la commune sont concernés. Dans le cas présent, il n'y aucun enfant de la commune concerné.

Un courrier sera adressé au Chef d'Etablissement pour l'informer de cette décision.

Sophie COGNON, adjointe au maire, déplore que les enseignants et les élèves ne fassent pas l'effort de mettre en place des activités (vente de brioches, etc.) plutôt que d'avoir un recours systématique aux communes.

Associations

Demande de subventions - Bilan de la réunion du 6 Février 2018

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a reçu les associations de la commune le 6 février 2018 en mairie.

Etaient représentés :

Comité des Fêtes : Isabelle PETTIT et Sylvain COGNON

Eglise : Pierre MACHON, Irma HIEZ

Club Temps Libre : Nicole THELLIER, René THERON

Municipalité : Sophie COGNON, Régis DELAHAYE, Michel FLAHAUT

Martyrs d'Haplincourt : Odile HIEZ, Marie-Agnés CAUDRON

Hapro-ping : Nicolas WARAMBOURG

Pour le souvenir et les cérémonies patriotiques, invité du Maire : Philippe PETIT

Etait excusé, Claude SLOWICK, Yoga

Entre autres discussions, le calendrier des manifestations a été mis en œuvre par les participants et sera diffusé par la commune. Il a été proposé par Philippe PETIT une réflexion sur la mise à l'Honneur de Clément DELEVACQUE, porte-drapeau, d'Auguste RONNELLE pour services rendus à la commune, d'Emilien LAGUILLER pour sa participation constante à nos cérémonies de souvenir.

La commune de Bertincourt met à disposition, une fois l'an et de manière gracieuse la salle des sports pour une manifestation communale, les associations sont invitées à faire une éventuelle proposition.

La salle intergénérationnelle, le préau, est aujourd'hui disponible pour l'aménagement et le maire propose aux associations de donner leur avis et leurs projets sur la mise en œuvre de cette salle.

Monsieur Le Maire présente les demandes de subventions pour 2018.

Le Conseil Municipal, décide d'accorder les subventions demandées, sous réserve d'obtenir des associations les documents afférents à cette sollicitation notamment les comptes de gestion de l'année.

Les subventions sont les suivantes :

Comité des fêtes : 1 500,00 €

Tennis de table : 300,00 €

Club temps libre : 300,00 €

Association des Martyrs d'Haplincourt : quitus est donné au maire, le montant définitif de la subvention sera validé en fonction du coût prévisionnel de la prestation du 3 juin 2018.

A cet effet le maire rappelle que cette manifestation du souvenir est communale, que les conseillers sont invités à participer à l'organisation de ce moment.

Jean-Noël Frassaint fait remarquer que la société de chasse n'a pas été conviée. Le Maire confirme qu'il y a là une erreur qu'il sera bon de ne plus commettre, cette société étant la plus ancienne et ayant toute sa place dans les réflexions d'actions communales.

Délibération 2018/005

RPI

Compte rendu de la réunion du 8 février 2018

Sophie Cognon, adjointe aux écoles, expose le compte rendu de la réunion du RPI. La baisse de natalité et le manque d'attractivité du RPI sont des facteurs de la diminution constante du nombre d'élèves dans le RPI. Le fait que la garderie soit à Beaumetz les Cambrai ne facilite pas la prise en charge des enfants.

Le 8 février, le maire et l'adjointe ont reçu les parents d'élèves suite à des plaintes répétées sur le dysfonctionnement du RPI.

Des accusations graves et avérées, s'agissant d'enfants en bas âge qui prennent un bus plutôt qu'un autre, qui retournent sur la commune plutôt que d'aller à la cantine, qui sont repris dans le véhicule du personnel du RPI, sans que personne n'en soit informé, sans autorisation d'aucune sorte.

Le Maire, suite à une rencontre avec une assistante maternelle de la commune, déclare qu'il y a eu entente entre les personnels de manière à couvrir un dysfonctionnement avéré.

Les conseillers municipaux appuient sans réserve la demande des parents, souhaitent avoir sans tarder des explications sur les faits reprochés, disent que s'ils sont avérés ils doivent être sanctionnés.

A la demande de Philippe TRUFFAUX, le maire rappelle que la commune verse 1 000,00 € par enfant scolarisé dans le RPI.

Fêtes et Manifestations

Calendrier 2018

Le calendrier sera communiqué dans les meilleurs délais

Projet de plaque commémorative

Monsieur Le Maire propose de mettre à l'honneur l'Abbé QUESTE récemment décédé.

Les Conseillers Municipaux présents acceptent sans réserve et à l'unanimité que la place communale soit dénommée «Place Abbé Pierre Queste» .

Jean-Noël FRASSAINT précise que l'abbé Pierre Queste était le dernier prêtre de la commune, a résidé au presbytère, servi dans l'église et a toujours été présent dans la salle des fêtes aux nombreuses manifestations, il mérite que cette place porte son nom.

Curage du réseau d'eau de pluie

Le maire informe que les canalisations de l'entrée de commune de Barastre au fossé ont été nettoyées par le conseil départemental, suite aux travaux de dérasement réalisés entre Haplincourt et Barastre.

Préau

Etat d'avancement des travaux et aménagements futurs

Les Conseillers Municipaux visitent le lieu et constatent la fin des travaux. Les associations ont été invitées à réfléchir à l'aménagement de cette pièce qui leur ait destinée.

Le Maire rappelle que l'employé communal est revenu, qu'il entreprend des travaux de rénovation de la scène de la salle des fêtes et qu'ensuite il posera des carreaux de faïence dans les toilettes et la cuisine aux endroits où les murs doivent être protégés.

RASED

Demande de participation aux frais de fonctionnement

Monsieur Le Maire présente la demande d'aide financière du SIVOS de BERTINCOURT du 1^{er} décembre 2017 pour les frais de fonctionnement du RASED, à hauteur de 50,00 € par commune.

L'intervenante Madame MALPAUX intervient sur le secteur même si il n'y a pas de demande.

Le Conseil Municipal suit l'avis du RPI qui ne souhaite pas régler une facture sur des prestations non effectivement exercées.

Un courrier sera adressé au Président du SIVOS pour l'informer de cette décision.

Dépôts sauvages

Proposition d'arrêté

Le Maire propose de prendre un arrêté municipal qui punit les dépôts sauvages avec une amende de 500,00 €.

Ce projet d'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents.

Enfouissement des colis du 13 Janvier 2018

Un courrier sera adressé aux enfants ayant participé à l'enfouissement de colis dans le préau.

Il sera présenté à la prochaine réunion

Dons des Adjoins

La séance ouverte Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de dons déposés en Mairie qui s'élèvent à la somme de 450,00 Euros.

Mr DELAHAYE Régis	HAPLINCOURT	225,00 €
Melle PETIT Allison	HAPLINCOURT	110,00 €
Mme COGNON Sylvain	HAPLINCOURT	115,00 €

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide :

- L'acceptation de ces dons pour montant total de 450,00 Euros.
- D'inscrire cette recette à l'article **7713 « Libéralités reçues »** au Budget Primitif 2018.

Délibération 2018/006

Questions diverses :

Il faudra palier à l'oubli d'invitation suivante : la société de chasse.
Dans le cadre de l'entretien des abords de chemins il serait bon que la société de chasse entretienne ses plantations.

Philippe TRUFFAUX demande à ce que l'on mette 2 semis de cailloux à disposition des agriculteurs pour l'entretien des chemins comme il en était coutume autrefois.